



Direction Citoyenneté et Solidarités
Service Etat-Civil
DG_AR_2024_029

arrêté n°

ARRÊTÉ

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 27 avril 2024,

Article 1 :

Monsieur Eric NOZAY, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

Madame Mélissandre LELOU et Monsieur Romain GAUTIER

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Eric NOZAY et joint à l'acte de mariage des susnommés.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre

Le 4 avril 2024

Le Maire,



Fabrice ROUSSEL.

